



**PROCES-VERBAL SOMMAIRE**  
**De la REUNION de CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers :*

*en exercice : 23*

*présents : 21*

*votants : 23*

*L'an deux mille quinze, le 30 mars 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle de réunion située 3 chemin de Marcilly, sous la présidence de Monsieur JEANDIN Yves, Maire.*

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 mars 2015.**

**PRÉSENTS :** ARRIGONI Gilbert, BALME Dominique, BONIN Luc, BOUCHET David, CANIZARES Marie-José, CELEYRON Isabelle, CLAUCIGH Christophe COMBE Marie-Christine, COQUAND Sandrine, DUMORTIER André, DUFOURNEL Madeleine, GALAUP Séverine, GOUDET Pierre-Arnaud (pouvoir de AUBERGER Dominique), GRANGE Jean-Claude, JANVIER Christophe, JEANDIN Yves (pouvoir de LUCET Philippe), LOPEZ Jean-Michel, MEYSELLE Anouk, PREVOST Chantal, RITTER Philippe, TOUSSAINT Françoise.

**ABSENTS EXCUSES :** AUBERGER Dominique (pouvoir à Pierre-Arnaud GOUDET), LUCET Philippe (pouvoir à JEANDIN Yves),

**SECRÉTAIRE ÉLU :** BALME Dominique

**DIFFUSION :**

Membres du Conseil Municipal

Secrétariat Mairie.



- 1 Désignation d'un(e) secrétaire de séance,**
- 2 Approbation du compte-rendu**
- 3 Introduction de la séance par le Maire**
- 4 Adoption du Compte administratif de l'exercice 2014**
- 5 Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2014**
- 6 Affectation du résultat de l'exercice 2014**
- 7 Vote des taux des taxes locales pour l'année 2015**
- 8 Vote du Budget primitif 2015**
- 9 Attribution des subventions 2015**
- 10 Bilan des cessions et des acquisitions de la commune pour l'année 2014**
- 11 Contribution 2015 au SYDER**
- 12 Contribution 2015 au SMBA**
- 13 Adhésion TECHLID : désignation des représentants**
- 14 Nouveaux rythmes scolaires**
- 15 Travaux des commissions municipales,**
- 16 Questions diverses.**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe le Conseil de la présence de M. DAUVERGNE, correspondant du Progrès.

Présence d'une personne dans le public

#### Désignation d'un(e) secrétaire de séance

La séance est ouverte à 20 h 40 et Monsieur le Maire demande la désignation d'un ou d'une secrétaire de séance. Compte tenu de l'absence de DGS, le Conseil Municipal désigne Madame BALME Dominique en qualité de secrétaire.

#### **1 Approbation du précédent compte-rendu,**

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le précédent compte-rendu de la séance du 24 février 2015.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **2 Introduction de la séance par le Maire**

Ce conseil est placé sous le signe des ressources : ressources financières et ressources humaines :

- Ressources financières :
  - o bilan financier de l'exercice budgétaire 2014 avec l'adoption du compte de gestion et du compte administratif, et l'affectation du résultat de l'exercice 2014.
  - o Adoption des décisions budgétaires (vote des taux, budgets, subventions aux associations) préparées par les commissions réunies les 2 et 16 mars.
  - o Conformité avec les engagements avec une modération fiscale. L'année 2015 est une année de consolidation de nos données financières avec la mise en place d'une comptabilité analytique.
  - o Sans augmenter les taxes, les impôts vont augmenter de toutes façons (5% Métropole, augmentation des bases)
  - o La réhabilitation de la mairie qui prendra fin cette année, est l'opération financière prioritaire cette année. Dès le mois de juin 2015 d'autres opérations seront menées en fonction des urgences. Cette position sera amenée à évoluer pour 2016.
  - o
- Ressources humaines :
  - o Recrutement en cours du futur DGS. Un remplacement ponctuel est mis en place tous les jeudis. 18 candidats ont été préselectionnés, 6 ont été reçus par Monsieur le Maire assisté de Monsieur Philippe Ritter.
  - o 2 candidats se dégagent et sont appelés à traiter une étude de cas: traitent une étude de cas pour être départagés. L'objectif d'avoir un directeur Général professionnel le plus vite possible pour le personnel et les élus est rappelé.
  - o Départ de F. Raginel (comptabilité, payes, état civil élections) qui a sollicité une mutation pour le SMMO. Son remplacement est en cours.

#### **2015- 15 - Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2014**

Monsieur Le Maire informe le Conseil que le Compte de Gestion 2014 a été dressé par Madame DECOOPMAN, Trésorière, du 01/1/2014 au 31/12/2014.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 pour les diverses sections budgétaires,

Le Conseil municipal, invité à se prononcer, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECLARE que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2014 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part

APPROUVE le Compte de Gestion 2014 en comptabilité M14

AUTORISE le Maire à signer le présent Compte de Gestion pour l'exercice 2014

### 2015-16 - Adoption du Compte administratif de l'exercice 2014

Monsieur Le Maire rappelle que le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur une année.

Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Il appartient au conseil municipal d'arrêter le compte administratif de l'exercice 2014.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.* »

Le Conseil Municipal, élit à l'unanimité Mme DUFOURNEL Madeleine, doyenne en âge présente au Conseil, pour assurer la présidence de la séance.

Après lecture et explications des chiffres du Compte Administratif 2014 en comptabilité M14, Monsieur le Maire est invité à quitter la séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriale,

VU le Compte de gestion

VU l'exposé du Compte administratif constatant les résultats de l'exercice 2014 suivants :

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES en €	RECETTES en €	DIFFERENCE R-D
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 198 830,39	G 3 163 291,98	964 461,59
	Section d'investissement	B 1 685 154,28	H 1 236 722,74	-448 431,54
	<b>TOTAL</b>	<b>3 883 984,67</b>	<b>4 400 014,72</b>	<b>516 030,05</b>
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2013	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 210 185,73	
	Report en section d'investissement (001)	D 714 742,28	J	-714 742,28
	<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>4 598 726,95</b>	<b>4 610 200,45</b>	<b>11 473,50</b>
		= A+B+C+D	= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 389 485,78	L 0,00	-389 485,78
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015</b>	<b>389 485,78</b>	<b>0,00</b>	<b>-389 485,78</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 198 830,39	3 373 477,71	1 174 647,32
	Section d'investissement	2 789 382,34	1 236 722,74	-1 552 659,60
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>4 988 212,73</b>	<b>4 610 200,45</b>	<b>-378 012,28</b>

**DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif 2014 du budget principal ;

**CONSTATE** l'identité de valeur avec les indications portées au compte de gestion 2014 ;

**APPROUVE** le Compte Administratif 2014 en comptabilité M14 et arrêté les résultats de l'exercice 2014 comme susmentionnés

#### **2015- 17 Affectation du résultat de l'exercice 2014**

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal a adopté le Compte administratif 2014 dans les conditions suivantes :

<b>Résultat de clôture de la section de fonctionnement</b>	1 174 647, 32 €
<b>Résultat de clôture de la section d'investissement</b>	- 1 163 173, 82 €
<b>Reste à réaliser 2014 en dépenses</b>	389 485, 78 €
<b>Soit un besoin de financement de 1 552 659, 60 €</b>	

Monsieur le Maire demande au conseil d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 1 174 647, 32 € au financement de la section d'investissement.

Invité à se prononcer, après en avoir délibéré,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité

**DECIDE** d'affecter la somme de 1 174 647, 32 € en recettes d'investissement au compte c/1068, et de reporter la somme de 1 163 173, 82 € en dépenses d'investissement au compte c/001

#### **2015-18 Vote des taux des taxes locales pour l'année 2015**

Monsieur le Maire donne lecture et explication au Conseil du projet de Budget Primitif 2015 préparé par la Commission des Finances,

Considérant la notification des bases fiscales pour 2015, le produit fiscal attendu à taux constants 2014 s'élèverait au montant de 1 393 124 €, la construction de l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2015 faisant apparaître un besoin de recettes fiscales à hauteur de 1 393 124 €, Monsieur le Maire propose au Conseil de déterminer la fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2015.

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition n'ont pas été modifiés depuis le 25 mars 2013. Il propose au conseil municipal de maintenir ces taux.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, invité à se prononcer, et après en avoir délibéré par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriale,

Considérant les taux d'imposition votés le 17 mars 2014 et la notification des bases pour l'année 2015

**DECIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition au titre de l'année 2015.

**FIXE**, comme suit, les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2015 :

- **12,80 % pour la taxe d'habitation**
- **17,59 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties**
- **60,82 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

#### **2015-19 Vote du Budget primitif 2015**

Monsieur Le Maire informe le Conseil que le projet de budget primitif 2015 a fait l'objet d'une présentation détaillée lors des Commissions des Finances tenues les 2 mars et 16 mars 2015.

Ce projet tient compte d'une part des dépenses et recettes obligatoires à intégrer dans chaque exercice budgétaire, et d'autre part des programmes d'investissement formulés par les élus, et enfin des recettes fiscales attendues suite au vote des taux d'imposition pour l'année 2015.

- la <b><u>section d'investissement</u></b> est équilibrée à :	<b><u>3 347 719, 07 €</u></b>
➤ recettes réelles :	1 368 887, 75 €
➤ virement de la section de fonctionnement :	804 184, 00 €
➤ recettes d'ordre (affectation résultat) :	1 174 647, 32 €
➤ dépenses réelles :	1 767 615 63 €
➤ restes à réaliser 2014 :	389 485, 78 €
➤ résultat reporté 2014 :	1 163 173, 82 €
- la <b><u>section de fonctionnement</u></b> s'équilibre à :	<b><u>3 120 766, 00€</u></b>
➤ recettes réelles :	3 120 766, 00 €
➤ dépenses réelles :	2 316 582, 00€
➤ virement à la section d'investissement :	804 184, 00 €

Considérant les affectations de résultats effectuées après le vote du Compte Administratif 2014

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal,

ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

invité à se prononcer après en avoir délibéré,

**DECLARE** que le Budget Primitif 2015 de la Commune (M14), s'équilibre

- à 3 120 766, 00 € en section de fonctionnement

- à 3 347 719, 07 € en section d'investissement

**PRECISE** le vote des taux de fiscalité directe locale a fait l'objet d'une délibération distincte

**AUTORISE** le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application du BP 2015

### **2015-20 Attribution des subventions 2015**

Après examen des dossiers de demande de subvention des associations par la commission réunie les 2 février, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'attribution et la répartition des subventions au titre de l'exercice 2015 pour un montant total de : 14 192 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal,

ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

invité à se prononcer après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'attribuer une subvention dans les conditions suivantes :

ASSOCIATIONS	2015	2014
Sou des Gones Bois Dieu Y compris timbres	775	948
A.P.E. Bourg Timbres (versé à OCCE Bourg)	1085	1106
A.D.A.P.E.I.	400	800
A.D.M.R. Aide Familiale et Aide ménagère.	1400	1600
A.S.C.M.O.	6000	6200
F.N.A.C.A.	130	150
Ecole de Musique Limonest	760	1330
Maison Familiale et Rurale Chessy les mines	100	270
A.D.E.L.	240	250
ALCALY	474	0
URFOL (écran mobile)	2028	1100
Ass des Jeunes Sapeurs-Pompiers	400	500
EHPAD-VIGIE MONTS D'OR	200	200
MFR LA PALMA	150	
MFR ANSE	50	
TOTAL	14192	16468

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

### **2015- 21 - Bilan des cessions et des acquisitions de la commune pour l'année 2014**

Monsieur Le Maire rappelle que l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales précise que « *Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000*

*habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. »*

Monsieur le Maire informe qu'aucune cession ou acquisition n'est intervenue en 2014.

Il demande au conseil de prendre acte de cette communication.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal,

oui l'exposé de Monsieur le Maire,

invité à se prononcer après en avoir délibéré,

**PREND** acte de la communication du bilan des acquisitions et cessions opérées en 2014

#### **2015 – 22 Contribution 2015 au SYDER**

Dans le cadre de la répartition des contributions définitives des Communes membres, conformément aux dispositions de l'article L. 5212-20 du Code général des collectivités territoriales, le SYDER a notifié le montant des charges résiduelles pour l'exercice 2015 pour un montant de 136 655, 93 €(pour mémoire 241 004,50 €en 2014).

Les Communes membres ont la possibilité de fiscaliser tout ou partie de cette contribution et doivent décider le cas échéant le montant de la budgétisation partielle de sa participation au syndicat

Monsieur le Maire propose de ne pas budgétiser et ce même partiellement la participation de la Commune de Lissieu au SYDER, l'intégralité des charges du SYDER étant fiscalisé pour le même montant.

#### **2015-23 Contribution 2015 au SMBA**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre de la répartition des contributions définitives des Communes membres, conformément aux dispositions de l'article L. 5212-20 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat Mixte Beaujolais Azergues (SMBA) a notifié le montant des charges résiduelles pour l'exercice 2015 pour un montant de 22 276, 25 € (pour mémoire 22 425,02 €en 2014)

Les Communes membres ont la possibilité de fiscaliser tout ou partie de cette contribution et doivent décider le cas échéant le montant de la budgétisation partielle de sa participation au syndicat

Monsieur le Maire propose de ne pas budgétiser et ce même partiellement la participation de la Commune de Lissieu au SMBA, l'intégralité des charges du SMBA étant fiscalisé pour le même montant.

#### **2015-24 Adhésion TECHLID : désignation des représentants**

Lors de sa séance du 24 février 2015, le conseil municipal a adhéré à l'association TECHLID, association loi 1901 créée en juin 1988 implantée au nord-ouest de l'agglomération lyonnaise, entre Monts d'Or et Monts du Lyonnais.

Les statuts de l'association prévoient la désignation de deux titulaires et de deux suppléants pour représenter la commune au sein du conseil d'administration. Les deux titulaires sont de droit le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint. Il convient donc de procéder à la désignation des deux suppléants.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et s'agissant de nominations, le scrutin est en principe secret sauf si le conseil en décide autrement à l'unanimité.

Mesdames AUBERGER Dominique, BALME Dominique et TOUSSAINT Françoise font acte de candidature.

Il est demandé au conseil de procéder à leur désignation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'association,

**DECIDE** de procéder au vote à bulletin scrutin secret

### **DESIGNE**

Mesdames AUBERGER Dominique et BALME Dominique, avec respectivement 22 et 14 votes, Membres suppléants représentant la commune au sein de l'association TECHLID

### **Nouveaux rythmes scolaires**

Afin que les enfants et leur famille retrouvent un rythme régulier, le COPIL (Comité de pilotage composé d'enseignants, d'élus et d'agents des écoles et de parents) suivi de conseils d'école extraordinaires, il a été proposé les horaires suivants :

- 5 matinées de 8h30 à 11 h 30
- 4 après-midi de 13 h 30 à 16 h30 avec TAP le mardi après-midi à Montvallon et le jeudi après-midi sur Bois Dieu.
- Ces nouveaux rythmes sont en cours de validation par le rectorat et l'inspecteur.

.Assisté par un prestataire extérieur (Accolade), et en concertation avec des parents volontaires le PEDT (projet éducatif territorial) est proposé afin d'harmoniser les emplois du temps sur les 2 écoles et de favoriser les apprentissages sur la période de la matinée. Il devra être finalisé pour transmission à la Préfecture jusqu'au 29/05/2015.

Travaux des commissions municipales,

Séverine Galaup

La « faites de la Propreté » dont l'organisation est déclenchée par la métropole, et qui se tiendra sur la première quinzaine de mai (date à définir). Des flyers seront distribués dans les écoles.

Mise à disposition de bennes pour les déchets verts au niveau du parking du Centre Technique Municipal.

Sandrine Coquand :

Mise en place d'un Conseil Municipal d'Enfants. Une Charte de fonctionnement

doit être votée par le conseil municipal du mois d'avril. Un calendrier de programmation ainsi que diverses informations seront transmis aux parents via les écoles pour une mise en place en juin.

Philippe RITTER :

Le SYTRAIVAL (Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets du Beaujolais Dombes) projette d'installer sur la commune de Quincieux une unité industrielle de tri et de maturation du mâchefer.

Décharge du Bouquis près de la commune de Dardilly : Des déchets toxiques ont été entreposés depuis plus de 30 ans. La dépollution a été prise en charge par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la Maitrise de l'énergie) qui est missionné par l'Etat.

Jean-Claude GRANGE :



Commencés en 2012, les travaux de restauration de la glacière du Bois Dieu sont terminés. Un partenariat entre des bénévoles, l'association Sauvegarde des Lavoirs et du Petit Patrimoine, la commune de Lissieu et le Syndicat Mixte des Monts d'Or a permis la restauration de la seule glacière des Monts d'Or . Mise en place par le SMMO d'une dizaine de panneaux thématiques pour signaler les itinéraires pédestres sur la commune de Lissieu.

### Questions diverses

### Dates des Conseils Municipaux 2015 ou Commissions Municipales

- ✓ Lundi **27 avril 2015** à 20 heures 30
- ✓ Mardi **26 mai 2015** à 20 heures 30
- ✓ Lundi **22 juin 2015** à 20 heures 30
- ✓ Lundi **20 juillet 2015** à 18 heures 30
- ✓ Mardi **22 septembre 2015** à 20 heures 30

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30**